

CLX Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 02/12/2018 Date de révision: 11/24/2018 Version: EH-CLX-2018a

SECTION 1: Identification

Identification

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : CLX Hardener
Code du produit : EH-CLX, EH-CLX-1, EH-CLX-2, EH-CLX-3, EH-CLX-4, EH-CLX-5, EH-CLX-6, EH-CLX-7, EH-CLX-8

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Agent de durcissement pour résine époxyde.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Gougeon Brothers, Inc
100 Patterson Ave.
Bay City, MI 48706 - U.S.A.
T 888-377-6738 or 989-684-7286

Distributeur

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Acute Tox. 4 (Voie orale)
Skin Corr. 1C
Eye Dam. 1
Skin Sens. 1
Repr. 2
Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (GHS)



Mention d'avertissement (GHS)

Danger

Mentions de danger (GHS)

Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS)

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou international.

Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

CLX Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

Substances

Non applicable

Mélanges

Nom	Identificateur de produit	RPD %
Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl-, produits de réaction bisphénol A diglycidyle éther homopolymère	(n° CAS) 68609-08-5	10 - 40
Alcool benzylique	(n° CAS) 100-51-6	10 - 30
Isophoronédiamine	(n° CAS) 2855-13-2	10 - 30
Phénol, 4-nonyl-, ramifié	(n° CAS) 84852-15-3	10 - 30
1,3-Cyclohexanediméthanamine	(n° CAS) 2579-20-6	10 - 30
Triéthanolamine	(n° CAS) 102-71-6	1 - 5

L'identité chimique exacte et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels (RCC). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation.

SECTION 4: Premiers soins

Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation** : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau** : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire** : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion** : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation** : Provoque des brûlures des voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau** : Provoque des brûlures de la peau graves. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire** : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
- Symptômes/effets après ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Mousse. Dioxyde de carbone. Produit chimique sec.
- Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie** : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Amines. Ammoniac. Nitric acid. Aldéhydes. Un risque de combustion spontanée peut se produire dans certaines conditions lorsque ce produit est combiné à la sciure, aux copeaux de bois ou autres matériaux celluloseux. La chaleur est générée en raison de l'air qui oxyde l'amine. La sciure peut s'enflammer si la chaleur n'est pas dissipée rapidement.

CLX Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêche la pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et/ou les eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. N'utilisez pas de sciure ou toute autre matière combustible pour éponger une matière déversée.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

SECTION 7: Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une ventilation appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Lorsque mélangé à la résine époxyde, ce produit peut causer une réaction exothermique qui, en grandes quantités, est capable de générer une chaleur suffisante pour endommager ou enflammer les matériaux se trouvant à proximité et émettre des fumées et des vapeurs qui varient grandement en composition et en toxicité.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter les températures élevées. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire.

Température de stockage : 40 - 90 °F / 4 - 32 °C

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl-, produits de réaction bisphénol A diglycidyle éther homopolymère (68609-08-5)		
Non applicable		
1,3-Cyclohexanediméthanamine (2579-20-6)		
Non applicable		
Alcool benzylique (100-51-6)		
AIHA	WEEL TWA (ppm)	10 ppm

CLX Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Isophoronédiamine (2855-13-2)		
Non applicable		
Phénol, 4-nonyl-, ramifié(84852-15-3)		
Non applicable		
Triéthanolamine (102-71-6)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques.
Protection oculaire	: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide
Couleur	: Limpide
Odeur	: Ammoniac
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 11,82
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 400 °F (204 °C) (760 mmHg) estimé sur la base d'un produit similaire.
Point d'éclair	: > 200 °F (93 °C) estimé sur la base d'un produit similaire.
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: < 1 mmHg @ 20 °C évaluation basée sur la liste des composants.
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,98 (eau = 1)
Solubilité	: Appréciable.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 181,9 mm ² /s @ 25 °C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Autres informations	
Teneur en COV	: 19,5 g/l
Densité apparente	: 8,15 lb/gal (0.98 kg/L)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
-------------------	--

CLX Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Une masse de plus de deux kilogrammes (une livre) du produit combiné à la résine époxyde entraînera une polymérisation irréversible accompagnée d'une importante accumulation de chaleur et de pression. Risque d'éclatement sous l'action de la chaleur, par augmentation de la pression interne.
Conditions à éviter	: Chaleur. Rayons directs du soleil. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Acides. Matières oxydantes. Composés halogénés.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Fumées toxiques. Gaz toxiques. Oxydes d'azote. Amines. Ammoniac. Acide nitrique. Aldéhydes.

SECTION 11: Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

1,3-Cyclohexanediméthanamine (2579-20-6)	
DL50 orale rat	700-780 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1700 mg/kg

Alcool benzylique (100-51-6)	
DL50 orale rat	1620 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 4,18 mg/l/4h (aérosol)

Isophoronédiamine (2855-13-2)	
DL50 orale rat	1030 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5,01 mg/l/4h brouillards

Phénol, 4-nonyl-, ramifié(84852-15-3)	
DL50 orale rat	1412 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2031 mg/kg (directives inconnues)

Triéthanolamine (102-71-6)	
DL50 cutanée lapin	> 22000 mg/kg

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau graves. pH: 11,82
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 11,82
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Triéthanolamine (102-71-6)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

CLX Hardener	
Viscosité, cinématique (valeur calculée)	181,9 mm ² /s @ 25 °C

Symptômes/effets après inhalation	: Provoque des brûlures des voies respiratoires.
--	--

CLX Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque des brûlures de la peau graves. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

Toxicité

Écologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alcool benzylique (100-51-6)	
CL50 poisson 1	460 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique])
CE50 Daphnie 1	23 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: water flea)
CL50 poissons 2	10 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique])
Isophoronédiamine (2855-13-2)	
CE50 Daphnie 1	14,6 - 21,5 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna [semi-statique])
Phénol, 4-nonyl-, ramifié(84852-15-3)	
CL50 poisson 1	0,135 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [taux])
CE50 Daphnie 1	0,14 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
CL50 poissons 2	0,1351 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [taux])
Triéthanolamine (102-71-6)	
CL50 poisson 1	10600 - 13000 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [taux])
CE50 Daphnie 1	1386 mg/l
CL50 poissons 2	> 1000 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique])
ErC50 (algues)	169 mg/l
NOEC chronique crustacé	16 mg/l

Persistence et dégradabilité

CLX Hardener	
Persistence et dégradabilité	Non établi.

Potentiel de bioaccumulation

CLX Hardener	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Alcool benzylique (100-51-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,1

Isophoronédiamine (2855-13-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,79 (at 23 °C)

Phénol, 4-nonyl-, ramifié(84852-15-3)	
BCF poissons 1	271

Triéthanolamine (102-71-6)	
BCF poissons 1	< 3,9
Coefficient de partage n-octanol/eau	-2,53

Mobilité dans le sol

CLX Hardener	
Écologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

CLX Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Nom	Identificateur de produit	Renseignements sur les critères de classification de l'écotoxicité
Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl-, produits de réaction bisphénol A diglycidyle éther homopolymère	(n° CAS) 68609-08-5	Aucune donnée disponible
1,3-Cyclohexanediméthanamine	(n° CAS) 2579-20-6	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3; Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Alcool benzylique	(n° CAS) 100-51-6	Non classé
Isophoronédiamine	(n° CAS) 2855-13-2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3; Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Phénol, 4-nonyl-, ramifié	(n° CAS) 84852-15-3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1; Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1; Facteur M = 10
Triéthanolamine	(n° CAS) 102-71-6	Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

N° ONU (DOT/TMD) : UN2735
Désignation officielle pour le transport (DOT/TMD) : Polyamines liquides corrosives, n.s.a.
Désignation officielle pour le transport - Addition : 1,3-Cyclohexanediméthanamine
Classe (DOT/TMD) : 8 - Classe 8 - Matériel corrosif 49 CFR 173.136
Groupe d'emballage (DOT/TMD) : III

Transport maritime

Conformément aux exigences de IMDG

N° ONU (IMDG) : 2735
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
Désignation officielle pour le transport - Addition : 1,3-Cyclohexanediméthanamine
Classe (IMDG) : 8 - Matières corrosives
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Numéro EmS (1) : F-A, S-B
Polluant marin : Oui

Transport par air

Conformément aux exigences de IATA

N° UN (IATA) : 2735
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Polyamines liquides corrosives, n.s.a.
Désignation officielle pour le transport - Addition : 1,3-Cyclohexanediméthanamine
Classe (IATA) : 8 - Corrosifs
Groupe d'emballage (IATA) : III
Polluant marin : Oui

SECTION 15: Informations sur la réglementation

Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

CLX Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl-, produits de réaction bisphénol A diglycidyle éther homopolymère (68609-08-5)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
Flag réglementaire EPA TSCA	XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site
1,3-Cyclohexanediméthanamine (2579-20-6)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
Alcool benzylique (100-51-6)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
Isophoronédiamine (2855-13-2)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
Phénol, 4-nonyl-, ramifié(84852-15-3)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis	
Flag réglementaire EPA TSCA	SP - SP - indique que la substance est identifiée dans un règlement sur les nouveaux usages importants (Signifiant New Uses Rule) proposé
Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	1 %
Triéthanolamine (102-71-6)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	

Réglementations internationales

Aucune information complémentaire disponible

Réglementations des Etats - É-U

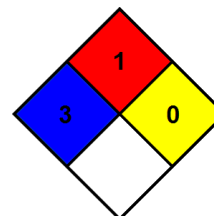
California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

Alcool benzylique (100-51-6)
U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Isophoronédiamine (2855-13-2)
U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses
Triéthanolamine (102-71-6)
U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 02/12/2018
Date de révision : 11/24/2018
Autres informations : Aucun.

Danger pour la santé NFPA : 3
Danger d'incendie NFPA : 1
Réactivité NFPA : 0



CLX Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Notation de danger

Santé	: 3 Danger sérieux
Inflammabilité	: 1 Danger léger
Physique	: 0 Danger minime

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.